



**MOUVAUX**  
UNE VILLE À VIVRE

Mouvaux, le 3 juin 2020

**N/Réf. : SB/EF**

**Objet : Dossier Familles 2020-2021**

✉ [s.bultez@mouvaux.fr](mailto:s.bultez@mouvaux.fr)

Madame, Monsieur,

Depuis sa création, chaque année, nous avons fait évoluer l'Espace Familles notamment les conditions d'inscriptions et de paiements pour faciliter et simplifier vos démarches administratives, tout en gardant un lien privilégié avec les services municipaux.

Vous êtes nombreux aujourd'hui à utiliser les pratiques dématérialisées : le prélèvement automatique, les inscriptions et paiements en ligne et le paiement au guichet par carte bancaire.

Au fil des années, le portail famille est devenu bien utile, et cette année, nous vous proposons qu'il soit encore plus pratique en vous proposant la possibilité de nous faire parvenir directement les documents de manière dématérialisée pour la constitution de votre dossier.

Vous pouvez donc nous faire parvenir par mail (à l'adresse suivante : [espacefamilles@mouvaux.fr](mailto:espacefamilles@mouvaux.fr) ) tous les documents demandés pour la validation de votre dossier **avant le 11 juillet 2020**.

Pour mémoire, nous vous rappelons que ces documents sont exigés par nos partenaires (Caisse d'Allocations Familiales, Direction Départementale de la Cohésion Sociale et Trésor Public).

Dans le cas où vous ne pourriez pas nous faire parvenir les documents par mail, nous vous invitons à contacter les agents municipaux de l'Espace Familles par téléphone au **03.61.76.79.01** afin de pouvoir convenir d'un **rendez-vous pour les remettre en une version « papier »**. Lors de ces rendez-vous, il vous sera demandé de respecter les gestes barrières et de vous munir d'un masque de protection.

Pour l'année scolaire 2020/2021, il est demandé aux familles de fournir les documents administratifs (**disponibles uniquement sur le site ([www.mouvaux.fr](http://www.mouvaux.fr))** ci-après :

- **Pour chaque foyer, fournir :**

- Un nouveau dossier famille (les derniers n'ont pas changé depuis 4 ans)
- La fiche enfant 2020/2021 avec photo (obligatoire) et la fiche sanitaire de liaison (document inscriptible).
- La copie des vaccins (uniquement si la fiche sanitaire n'est pas remplie)
- Le justificatif de domicile de moins de 3 mois.
- La copie de l'Avis d'imposition 2019 sur les revenus 2018 **pour tous, la CAF exigeant dorénavant que les familles extérieures à la commune soient tarifées en fonction de leurs revenus.**
- Le contrat de prélèvement, pour les personnes souhaitant faire du prélèvement automatique (merci de fournir un RIB pour vérification et inscription au service).
- Le cas échéant, jugement de divorce ou séparation
- Les Protocoles d'Accueil Individualisé disponibles sur le site de la ville.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de nos sentiments les meilleurs

**Romain KALLAS**  
Conseiller Municipal Délégué  
Activités périscolaires,  
Accueils de loisirs, Citoyenneté

**Marie BELLANGER**  
Adjointe au Maire  
Actions éducatives, Vie scolaire,  
Jeunesse

**Eric DURAND**  
Maire de Mouvaux  
Président du SIVOM  
Centre Métropole

**VILLE DE MOUVAUX**

MAIRIE DE MOUVAUX • 42, BOULEVARD CARNOT • BP 20029 • 59589 MOUVAUX CEDEX  
TÉL. : 03 20 76 27 27 • FAX : 03 20 76 27 00 • [WWW.MOUVAUX.FR](http://WWW.MOUVAUX.FR) • [WEBMASTER@MOUVAUX.FR](mailto:WEBMASTER@MOUVAUX.FR)

VILLE DE MOUVAUX VILLEDEMOUVAUX MOUVAUX